

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 DECEMBRE 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	11	Excusé :	0	Absent :	0	Votant :	11	26/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 Décembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Batiste FAVIER, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Jean-Claude LAPIERRE.
Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : ADHESION AU SIG DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

Lors de la Conférence des Maires du 16 juin dernier, Mâconnais Beaujolais Agglomération a présenté les premières pistes sur la mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) communautaire.

Il s'agit d'un projet de mutualisation qui vise à mettre une interface web cartographique à la disposition des communes de l'agglomération, afin de disposer d'un accès partagé à des données géographiques fiables et cohérentes sur l'ensemble du territoire et de faciliter l'aide à la décision et la conduite opérationnelle de projets et travaux.

Le 12 novembre dernier, Messieurs Maxence BRET et Laurent VINCENT de MBA sont venus présenter le projet d'interface et proposent à la commune d'adhérer au SIG pour un coût annuel de 1€ par habitant, soit 364€.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la Mairie de cette adhésion dans le cadre des autorisations d'urbanisme et de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au SIG et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

1) ETUDE DES CRITERES POUR L'ATTRIBUTION DES DEUX VIGNES COMMUNALES (BAUX RURAUX)

Messieurs Jean-Claude LAPIERRE, Bernard LAPIERRE, Claude BOURDON et Madame Marie-Agnès TROUILLET concernés à titre indirect par le dossier d'attribution de deux vignes communales, s'abstiennent de participer aux débats et au vote. Ils se retirent donc momentanément de la salle du Conseil et n'assistent pas à la séance. Les 7 autres élus restent présents en séance.

Monsieur le Maire rappelle les différents critères utilisés jusqu'à présent pour permettre de départager les différentes candidatures reçues. Le débat a lieu sur le classement des critères les uns par rapport aux autres et l'ordre d'importance à retenir pour l'attribution des parcelles communales. Il invite ensuite les élus à se prononcer sur la méthode de choix et les critères choisis pour l'attribution de chaque parcelle de vignes communales.

Dans la lignée de ce qui se faisait précédemment, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 7 élus présents décide que le choix du candidat pour une parcelle étudiée se fera sur les critères suivants :

- Privilégier les exploitations en activité implantées sur la commune ;
- Privilégier les exploitations qui n'ont pas de parcelle communale à ce jour ;
- Privilégier les intérêts de la commune pour garantir à la municipalité la pérennité de ses ressources financières.

Sur ces bases, il sera fait un premier tri pour identifier les meilleurs candidats potentiels. Si ces critères ne suffisaient pas à départager les candidats, des critères complémentaires entreraient en ligne de compte avec en premier lieu le ratio de la surface par associé de l'exploitation candidate, ...

Si, après tous ces critères, plusieurs candidats se retrouvaient à égalité, il sera alors procédé à un tirage au sort pour la parcelle concernée.

L'analyse des candidatures se poursuivra pendant les deux prochaines semaines afin de répondre aux derniers points à éclaircir sur les candidatures et pouvoir déterminer sereinement le ou les candidats.

L'attribution sera faite lors du conseil municipal extraordinaire fixé le Jeudi 19 Décembre 2024 à 19H30 en Mairie.

2) MUR DES BERTHELOTS – PARTIE FRAGILISEE – ESTIMATION DE L'ENTREPRISE BRAGIGAND

Suite à un éboulement en 2023 sur deux parties du mur de soutènement des Berthelots, une étude a été conduite par le maître d'œuvre qui a identifié les différentes parties du mur à reprendre. Ces études ont ensuite fait l'objet d'un appel d'offre avec des travaux qui ont débuté en 2024 et qui se poursuivront jusqu'en 2025.

L'élément nouveau est la découverte pendant les travaux d'une fragilité sur un mur hors périmètre identifié qui peut conduire à un potentiel risque d'éboulement complémentaire.

Cet élément nouveau a conduit la municipalité à faire établir une estimation de travaux complémentaires de reprise de ce morceau de mur de 17 mètres qui se trouve entre les 2 portions de murs en cours de travaux. Cette estimation est de 32 951.77€ HT (39 542.13€ TTC).

La commune pourrait porter cet investissement complémentaire au regard de son budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord de principe pour la réalisation de ces travaux sous réserve de l'accord de la Préfecture.

3) DECISION MODIFICATIVE N° 4 POUR LE PAIEMENT FACTURES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DU CPI

Les devis ayant été actualisés, pour permettre le paiement des factures de matériels et équipements du CPI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

+ 300 € au compte 2156

- 300 € au compte 2152.

4) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

VOIRIE

L'entreprise DE GATA a presque terminé les travaux de voirie, il reste une petite partie d'enrobé à faire (4 m²) devant la propriété de Monsieur Pierre LANEYRIE. Monsieur Claude BOURDON contacte le Maître d'œuvre Monsieur Cyril ROCHETTE à cet effet. Glaciers et caniveaux ont été faits. Une « rustine » reste à faire Route des Acacias.

TRAVAUX DU GRAND SITE

Les travaux du Grand Site sont achevés. L'entrée du site et l'installation des toilettes sèches sont conformes. Le Conseil s'interroge maintenant sur les conditions d'entretien des toilettes. Il conviendra de contacter le Grand Site à ce sujet.

TRAVAUX BATIMENTS

Concernant le dégât des eaux survenu à la salle des fêtes, l'expertise demandée par l'assureur aura lieu le 13 novembre prochain. Monsieur Gianni FERRO représentera la commune lors de ce rendez-vous.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que le remplacement de la chaudière et l'installation d'un adoucisseur d'eau du logement communal n° 3 sera normalement réalisé courant décembre par le plombier Monsieur Nicolas DUBOIS. Le remplacement du vélux du même logement sera réalisé la semaine prochaine par l'entreprise DUPONT.

L'entreprise Thierry FERRAND est toujours dans l'attente de la réception de la fenêtre de la salle de bains du logement N°1.

REPLACEMENT DES 34 LED

Monsieur Gianni FERRO avait demandé un devis au SYDESL pour le changement de 34 lanternes (sans les mâts et potences). Ces travaux bénéficient d'une aide du SYDESL et du Fonds Vert, le dossier était à retourner pour le 15 décembre 2024.

Toujours dans l'attente du devis, Monsieur Bernard LAPIERRE a contacté Monsieur CHAMBARD du SYDESL qui lui a signifié que le dossier définitif n'était pas terminé et que l'aide du Fonds Vert est reportée en début d'année prochaine.

CPI – NOMINATION DU CHEF DE CORPS PAR INTERIM

La nomination de Monsieur William TROUILLET en qualité de chef de corps par intérim, envoyée au SDIS le 14 novembre dernier, est en cours.

AVANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Madame Céline JACQUOT indique que le bulletin est presque « bouclé ». La commission se réunira le 11 décembre prochain afin de procéder à sa relecture et y apporter les dernières corrections nécessaires. Le bon à tirer sera envoyé au Studio Mine et Martre durant la semaine 51 pour une distribution aux habitants début Janvier 2025.

ETUDE DE VIDEO PROTECTION

Trois entreprises ont été reçues en Mairie les 20, 21 et 26 novembre dernier pour savoir si l'implantation de caméras est techniquement possible. Des problèmes d'alimentation électrique des caméras existent, il conviendra de réfléchir aux solutions les plus adaptées à chaque site.

Les commissions « Voiries » et « Bâtiments » se réuniront pour définir les emplacements des caméras. Un devis sera demandé aux entreprises pour prévoir la dépense sur le Budget 2025. Des subventions seront également recherchées.

ETUDE RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE/ECOLE/GARDERIE/CANTINE/LOGEMENTS

La réunion de lancement de l'étude de rénovation thermique du Bâtiment Mairie/Ecole/Garderie/Cantine/Logement a eu lieu ce 29 novembre dernier en présence de Monsieur Simon BOISSARD représentant le Cabinet retenu : BFC AMO.

Monsieur BOISSARD viendra faire prochainement un état des lieux du bâtiment. Ce diagnostic permettra de trouver les meilleures solutions tant pour réduire les consommations énergétiques que pour trouver les subventions les plus intéressantes pour la commune. Un devis estimatif des travaux sera demandé afin d'inscrire ce plan d'actions dans le budget 2025. Une réunion intermédiaire sera organisée avec Monsieur Simon BOISSARD courant Janvier 2025.

PROJET D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LE 10 MAI 2025 PAR D'UN GROUPE D'ETUDIANTS BTS DU LYCEE DE BEAUNE

Monsieur le Maire présente la proposition d'un groupe d'étudiants en BTS Vin, Bières et Spiritueux du Lycée Viticole de BEAUNE. Ils souhaitent organiser une manifestation à SOLUTRE-POUILLY et à VERGISSON, le 10 Mai 2025 pour faire découvrir le vignoble bourguignon et plus spécifiquement Mâconnais en invitant les vignerons de celui-ci. Le Conseil donne son accord de principe sur cette proposition. La réponse communale sera envoyée dans les prochains jours en demandant aux étudiants porteurs du projet de recontacter la Mairie pour présenter leur projet.

FLEURISSEMENT ET INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOEL

Madame Marie-Agnès TROUILLET indique que les plantations de pensées ont été réalisées. Les décorations de Noël sont en cours d'installation.

CREPI DE L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur Claude BOURDON explique que le crépi de l'atelier technique se terminera dans les jours à venir.

ACHAT D'UNE NOUVELLE TRONCONNEUSE

Monsieur Claude BOURDON se charge de demander un devis pour le remplacement de la tronçonneuse qui n'est plus en bon état.

NON-RECONDUCTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ

Suite à la fin du tarif réglementé du gaz naturel, la commune a conclu avec ENGIE au 1^{er} Juillet 2023, un contrat de fourniture de gaz dit « en offre de marché ». ENGIE nous informe ce jour que, n'étant plus en mesure de proposer la reconduction de son offre, le contrat de la commune prend fin le 30 novembre 2024 (courrier daté du 28 novembre 2024). ENGIE demande à la commune de conclure un nouveau contrat. Monsieur Gianni FERRO se charge de contacter ENGIE.

**La cérémonie des Vœux du Maire et de la municipalité aura lieu le
Dimanche 12 Janvier 2025 à 11H00 à la Salle des Fêtes.
La population est cordialement invitée à cette traditionnelle cérémonie.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

Liste des délibérations prises

2024/069	Adhésion au SIG de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	2024/071	REPARATION SUPPLEMENTAIRE MUR DES BERTHELOT – ACCORD DE PRINCIPE ET DEMANDE DE L'AVIS DE LA PREFECTURE.
2024/070	NEANT	2024/072	DECISION MODIFICATIVE N° 4 PERMETTANT LE PAIEMENT DES FACTURES DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DU CPI.

La séance est levée à : 20H58

Date du prochain conseil municipal : Mardi 14 Janvier 2025 à 18H30